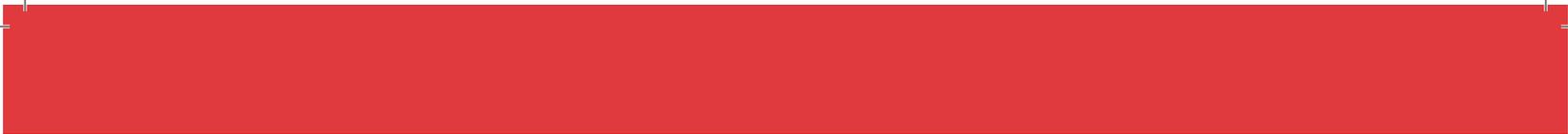




DOSSIER THÉMATIQUE

L'accès à la terre –
préparer le terrain au développement



Sommaire

Préambule	4
1. Introduction	6
1.1. Le droit à l'alimentation – une question d'accès	6
1.2. La faim, là où la nourriture est produite	7
1.3. La terre, un bien aux mains d'une minorité	8
1.4. L'approche de l'EPER en matière de développement des communautés rurales	9
1.5. Elaboration et objectif du dossier	10
2. Etudes de cas sur trois continents	11
2.1. Afrique	11
Contexte continental	11
L'exemple du Sénégal	13
Stratégie : favoriser l'agriculture écologique à Keur Moussa	14
Conclusion	15
2.2. Amérique latine	17
Contexte continental	17
L'exemple du Brésil	19
Stratégie : renforcer les minorités ethniques du Cerrado	20
Conclusion	22
2.3. Asie du Sud et du Sud-Est	23
Contexte continental	23
L'exemple des Philippines	25
Stratégie : de la terre pour les sans-terres à Mindanao	26
Conclusion	28
3. Stratégies et compétences clés	29
3.1. Stratégies en matière d'accès à la terre et aux ressources	29
3.2. Une approche intégrée et globale	32
4. Conclusion et perspectives	34
4.1. Succès	34
4.2. Facteurs de succès	36
4.3. Défis	37



Préambule

A travers le monde, la majorité de la population souffrant de famine et de malnutrition vit là où les biens alimentaires sont produits : en zone rurale. La moitié des personnes touchées par la famine sont des familles marginalisées de petits paysans et 22% sont des sans-terres qui cherchent à gagner leur pain soit en tant que travailleurs agricoles soit dans le secteur informel de l'agriculture. Le manque d'accès aux ressources productives – et en particulier à la terre – est l'une des principales causes de la faim chronique. Ce phénomène s'explique notamment par des évolutions de la politique agraire qui négligent les besoins des communautés de petits paysans, alors même que ces derniers produisent environ 70% des récoltes en biens alimentaires mondiaux.

Le rapport mondial sur l'agriculture de 2009 le montre clairement : ce n'est pas l'agriculture industrialisée, mais bien les petites exploitations agricoles d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui constituent les principaux garants et espoirs d'un approvisionnement alimentaire socialement, économiquement et écologiquement durable pour les bientôt neuf milliards d'habitants de la planète. Ce constat a d'ailleurs été répété et confirmé lors de la Conférence



de Rio sur le développement durable (Rio+20) : dans la droite ligne de sa vision d'un monde sans famines (zero hunger challenge), le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a plaidé pour l'amélioration des conditions cadres pour les petits paysans, qui produisent la majorité des biens alimentaires de la planète.

Afin que cette agriculture locale puisse exprimer tout son potentiel, les familles de petits paysans doivent disposer d'un prérequis fondamental : l'accès garanti à la terre et à ses ressources, telles les eaux, les pâturages, les savanes ou les forêts. Dans ses projets de développement et coopération, l'EPER s'engage en faveur du développement des communautés rurales. Assurer l'accès à la terre et aux territoires figure en tête de son agenda de travail. Mais quelles stratégies et activités l'EPER déploie-t-elle face aux contextes et défis si différents dans les pays concernés ? Quelle est l'orientation de base suivie pour aider les personnes concernées à accéder à la terre et à un revenu ? Quels sont les succès que l'EPER a pu remporter ces dernières années grâce à son engagement ?

Telles sont les questions auxquelles le présent dossier thématique se propose de répondre.



1. Introduction

1.1 Le droit à l'alimentation – une question d'accès

En dépit de toutes les complexités et différences en présence dans les divers pays d'intervention, l'objectif de l'EPER est toujours le même : permettre aux bénéficiaires de ses projets de vivre dignement. En d'autres termes, les personnes doivent pouvoir bénéficier de bases de subsistance sûres et mener leur vie de manière autonome. Conformément à son approche fondée sur les droits humains¹, ancrée sur le plan tant stratégique que pratique, l'EPER ne fait pas la charité mais travaille en collaboration avec des individus et des groupes qu'elle soutient dans la revendication et la concrétisation de leurs droits. Dans cette optique, l'application effective du droit à l'alimentation occupe pour l'EPER une place centrale.

Le droit à l'alimentation – ou « droit de chacun à être à l'abri de la faim » – est inscrit dans l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Dans son Observation générale n°12, le comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU précise : «Le droit à une nourriture adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer.»² Dans les zones rurales, cet accès à l'alimentation suppose en particulier un accès direct aux ressources productives comme la terre, les semences ou l'eau.

Dans le monde, près de 2,6 milliards de personnes, soit 40% de la population, vivent principalement de l'agriculture. Parmi elles, 85% sont des petits paysans qui cultivent moins de 2 hectares de terrain. Ils produisent pourtant la majorité des biens alimentaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine³. Pour ces personnes, l'accès à une parcelle constitue la condition préalable fondamentale de leur sécurité alimentaire et du maintien d'une source de revenus. Pour les groupes de population comme les éleveurs nomades, les pêcheurs ou les communautés indigènes, ce n'est pas uniquement l'accès à une parcelle de terre arable, mais aussi à des territoires⁴ comme les pâturages, les forêts ou les zones de pêche, qui est crucial. Les 160 Etats signataires du PIDESC se sont engagés à respecter, protéger et garantir le droit à l'alimentation et, par conséquent, l'accès des petits paysans, des pêcheurs et des éleveurs aux ressources naturelles dont ils ont besoin.

1.2. La faim, là où la nourriture est produite

Aujourd'hui, environ un milliard de personnes sont sous-alimentées⁵. Selon FoodFirst Information & Action Network (FIAN), environ 80% des habitants de la planète souffrant de la faim vivent en zone rurale⁶. 50% des personnes souffrant de la faim sont des petits paysans. La pauvreté est elle aussi un phénomène rural : plus de 70% des personnes touchées par la pauvreté vivent dans les campagnes⁷. Or, ces régions n'offrent que de rares alternatives non agricoles de sources de revenus. Leurs habitants sont donc largement tributaires du secteur agricole, tout en ayant toujours plus de peine à en tirer un revenu durable. En effet, durant les dernières décennies, l'aide publique en faveur du développement des zones rurales a dans de nombreux pays subi des coupes de plus en plus drastiques. Résultat : tant les infrastructures, les machines, les possibilités de transport et d'entreposage que l'accès aux petits crédits ou aux structures de formation ou de conseil font défaut. En outre, nombre de petits paysans qui produisent de modestes volumes selon des méthodes à petite échelle sont évincés du marché par de gros producteurs nationaux ou étrangers, et peinent à obtenir un prix équitable pour leurs produits.

Parallèlement, les communautés agricoles ont toujours plus de difficulté à accéder à leur principal moyen de production : la terre. Alors que la population rurale continue d'augmenter, les surfaces cultivées par habitant et par ménage ne cessent de diminuer. S'ajoutent à cela l'érosion et la surexploitation des terrains : chaque année, entre 5 et 10 millions d'hectares de

¹ Human Rights Based Approach/HRBA (approche fondée sur les droits humains). L'intégralité du concept de développement et coopération basé sur les droits humains peut être téléchargée sur notre site Internet : <http://www.heks.ch/news-service/materialien/http://www.heks.ch/fr/news-et-services/materiel-a-commander-en-ligne/>

² E/C. 12/1999/5, alinéa 6, <http://www.un.org/depts/german/wiso/ec12-1999-5.pdf>

³ Fondation Zukunftstiftung Landwirtschaft. 2009. Wege aus der Hungerkrise: Die Erkenntnisse des Weltagrarberichts und seine Vorschläge für eine Landwirtschaft von morgen, page 10.

⁴ Selon la Convention de l'OIT 169, le concept de territoire « recouvre la totalité de l'environnement des régions que les peuples intéressés occupent ou qu'ils utilisent d'une autre manière ».

⁵ FAO. 2010. L'état de l'insécurité dans le monde. Combattre l'insécurité alimentaire lors de crises prolongées.

⁶ FIAN. 2011. Zugang zu Land und das Recht auf Nahrung. http://www.fian.de/online/index.php?option=com_remository&Itemid=160&func=startdown&id=456

⁷ FIDA. 2011. Rapport sur la pauvreté rurale, page 3.

terres arables deviennent inutilisables⁸. Rien qu'en Afrique australe et orientale, les parcelles cultivées par habitant ont diminué de moitié durant la dernière génération. Dans certains pays, le ratio de terre cultivée par habitant a même chuté jusqu'à 0,3 hectare. Selon les estimations de l'ONU, plus de 70% des ménages ruraux en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud et de l'Ouest sont sans terre, ou presque⁹.

1.3. La terre, un bien aux mains d'une minorité

Ces tendances durables se sont encore accentuées ces dernières années avec la mise en place de politiques accroissant la pression exercée sur les terres agricoles. Dans de nombreux Etats du Sud, la terre est aux mains d'une poignée de grands propriétaires fonciers, de groupes nationaux ou internationaux et de fonds d'investissement actifs à l'échelle mondiale. Dans maintes régions, des grandes plantations sont réservées à la production de biens alimentaires destinés à l'exportation, à la culture de plantes utilisées pour la fabrication d'agrocarburants et d'autres denrées recherchées sur les marchés internationaux (café, coton, huile de palme et soja notamment). Nombreux sont ainsi les gouvernements des pays en développement à brader leurs terres, les cédant à des investisseurs en espérant récolter en échange créations d'emplois, investissements dans les zones rurales et recettes dans les caisses publiques. Souvent, les gouvernements affirment que les terres affermées sont de toute façon des parcelles « inutilisées » appartenant à l'Etat ou aux communes.

En réalité, ces accaparements de vastes terrains se font le plus souvent au détriment des communautés indigènes, des groupes nomades ou des petits paysans, pour qui ces terres représentent un moyen de subsistance essentiel. Dans la plupart des pays où les terres sont affermées, la propriété foncière n'est pas clairement établie. Rares sont les habitants des zones rurales à disposer d'un titre de propriété ou d'un droit d'exploitation reconnu pour le sol sur lequel et grâce auquel ils vivent. Si un investisseur prêt à payer le prix s'intéresse à leur terrain, leurs droits coutumiers sont vite oubliés et ces habitants risquent de se voir chassés et privés de leur moyen essentiel de subsistance. Là où les expulsions et les déplacements de population ont déjà eu lieu, le tableau est sombre : on observe des conflits alors que la sécurité alimentaire, les moyens élémentaires de subsistance et les perspectives d'avenir s'étiolent. La plupart des personnes concernées ne reçoit pas, ou presque pas, de dédommagement et trouve rarement d'autres sources de revenus¹⁰.

Les estimations quant à la superficie totale de terres accaparées par des investisseurs nationaux et internationaux varient énormément. Alors qu'un rapport de la Banque mondiale¹¹ fait état de 47 millions d'hectares affermés ou vendus à de grands investisseurs à ce jour, le Global Land Project¹² dénombre pour 2009 et uniquement dans 27 pays d'Afrique pas moins de 63 millions d'hectares de terres ayant changé de propriétaire¹³. Enfin, une nouvelle étude reposant sur de larges bases¹⁴ évalue même à 203 millions d'hectares la superficie de terres affermées ou vendues à l'échelle mondiale entre 2000 et 2011, soit six fois la superficie de l'Allemagne.

1.4. L'approche de l'EPER en matière de développement des communautés rurales

Le travail de développement et coopération de l'EPER se concentre essentiellement sur les territoires où les activités agricoles constituent le moyen de subsistance essentiel des communautés indigènes ou des petits paysans. Il est donc vital de faire figurer le droit à l'alimentation – et l'accès à la terre en tant que charnière de la concrétisation de ce droit – en tête des priorités. Dans près de la moitié de ses projets consacrés au développement des communautés rurales, l'EPER soutient ses partenaires de projet et ses bénéficiaires dans leurs efforts pour obtenir l'accès à la terre ou aux territoires traditionnellement utilisés.

De fait, ce n'est pas l'accès à la terre en soi qui intéresse prioritairement l'EPER, mais plutôt l'exploitation autodéterminée des terres et de leurs ressources, telles les eaux, les pâturages, les savanes ou les forêts : les habitants doivent avoir la possibilité de cultiver une parcelle de terre de manière productive, afin d'assurer leur sécurité alimentaire à long terme et de dégager un revenu. L'accès à la terre ne constitue pour les communautés rurales qu'une première étape, autrement dit une condition essentielle mais non suffisante pour le développement des communautés, le recul de la pauvreté et une sécurité alimentaire durables.

L'accès à la terre signifie pour l'EPER que les êtres humains doivent pouvoir disposer de droits garantis en matière de propriété foncière ou d'utilisation des sols. Ils doivent pouvoir gérer leur terre à long terme et l'exploiter de manière durable. Selon le contexte, le travail de l'EPER se concentre sur trois aspects primordiaux :

- soutenir les groupes de population rurale dans leur démarche juridiquement fondée pour accéder à la terre et aux ressources ;
- aider les groupes de population rurale ayant déjà accès à la terre et vivant de ses ressources à protéger ces dernières contre les visées d'intervenants extérieurs sur la base des législations existantes ;
- aider les groupes de population rurale à investir dans la terre et à l'exploiter de manière productive et durable.

⁸ FIDA. 2008. L'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière.

⁹ Commission des droits de l'homme. 2005. Rapport du rapporteur spécial sur le logement en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, E/CN.4/2005/48, alinéa 40.

¹⁰ Oxfam. 2011. «Land and Power. The growing scandal surrounding the new wave of investments in land», Oxfam Briefing Paper 151, 22 septembre 2011.

¹¹ Banque mondiale. 2010. Rising Global Interest in Farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?

¹² The Global Land Project. 2010. « Land grab in Africa: Emerging land system drivers in a teleconnected world », GLP Report, n° 1.

¹³ De Schutter, Olivier. 2010. Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, point 3 de l'ordre du jour (A/HRC/16/49), rapport présenté au seizième Conseil des droits de l'homme.

¹⁴ Anseeuw, Ward ; Alden Wily, Liz ; Cotula Lorenzo ; Taylor, Michael. 2012. Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), Rome.

1.5. Elaboration et objectif du dossier

Avec ses organisations partenaires, l'EPER mène près de 170 projets dans 20 pays prioritaires à travers le monde. Elle est ainsi confrontée à des contextes et des défis très variés. Quelles stratégies et activités l'EPER met-elle en place dans ses projets et programmes pour répondre à ces défis ? Quelle est l'orientation de base appliquée pour aider les être humains à accéder à la terre et à un revenu garanti ?

Telles sont les questions traitées dans le présent dossier. Celui-ci passera en revue trois contextes continentaux dans lesquels l'EPER travaille (l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie du Sud/Sud-Est) et mettra ainsi en lumière les structures foncières spécifiques de chaque continent ainsi que les problématiques associées à la question de l'accès à la terre. Chacun des trois contextes continentaux sera illustré d'une part à l'aide d'un exemple de pays dans lequel l'EPER est active (à savoir le Sénégal, le Brésil et les Philippines) et d'autre part à l'aide d'un exemple concret de projet de l'EPER dans ce pays, permettant ainsi de mieux saisir les stratégies et activités caractéristiques de la lutte pour l'accès à la terre. Le troisième chapitre sera celui de la synthèse. Il offrira un récapitulatif de l'engagement global de l'EPER dans le domaine de l'accès à la terre pour les communautés rurales et résumera en quelques mots ses compétences spécialisées en la matière. Enfin, le dernier chapitre sera consacré à la conclusion : ce que l'engagement de l'EPER a permis de réaliser, les facteurs de réussite mais aussi les défis clés de demain.



2. Etudes de cas sur trois continents

2.1. AFRIQUE

Contexte continental

En proie à une dette étrangère croissante et sclérosante, de nombreux Etats africains ont été contraints entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 à se tourner vers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions financières internationales. Le résultat a souvent été l'introduction de programmes d'adaptation structurelle incitant les Etats à appliquer des mesures de libéralisation et encourageant le développement d'une agriculture industrialisée axée sur l'exportation. Durant les trente dernières années, les investissements privés et publics ont afflué dans quelques secteurs d'exportation, négligeant presque totalement les communautés de petits paysans, leurs infrastructures et leurs activités économiques. Face à cette agriculture tournée vers l'exportation, des millions de petits paysans et d'éleveurs nomades tentent de gagner un revenu minimal sur des sols souvent de mauvaise qualité et sans disposer des moyens de production adaptés.

De surcroît, le continent africain, avec sa population avoisinant le milliard et son écosystème complexe, subit de plein fouet les effets du changement climatique : dans de nombreux pays,

la sécheresse, les inondations et une désertification croissante détruisent les surfaces cultivables et les pâturages. Par ailleurs, d'autres facteurs, comme l'utilisation excessive de pesticides, le déboisement et, parallèlement, une croissance démographique fulgurante, entraînent une surexploitation des sols et des conflits autour de ressources naturelles de plus en plus limitées. Régulièrement, le continent est victime de famines catastrophiques, et des projets d'aide humanitaire doivent être mis en place dans l'urgence afin de soulager la misère momentanément.

Dans de nombreux pays africains, une large partie du sol est soumise à des systèmes traditionnels et à des droits coutumiers non formalisés, qui existent parallèlement au droit foncier introduit par l'Etat. De vastes superficies, telles les steppes, les forêts et les marais (soit environ 1,8 milliards d'hectares pour tout le continent¹⁵), sont des terres communales, autrement dit des terres exploitées collectivement (common property). Ces terrains sont généralement aux mains de communautés rurales depuis des générations et représentent pour ces dernières un moyen de subsistance essentiel. Ces droits fonciers coutumiers sont rarement reconnus par la législation nationale officielle¹⁶. Dans de nombreux pays, la totalité des terres a en effet été déclarée propriété publique après l'indépendance. Les pays n'ont souvent octroyé à leurs citoyens qu'un droit temporaire d'exploitation de ces terres étatiques et communales. Dans certains Etats, ces droits sont en outre soumis à la condition d'une utilisation productive des sols (« mise en valeur »).

Par conséquent, rares sont les personnes qui détiennent un titre officiel de propriété ou d'utilisation pour le sol sur lequel et grâce auquel elles vivent. En Afrique occidentale, moins de 2% des terres sont enregistrées dans un cadastre. Selon la GIZ (la société allemande de développement et coopération, anciennement GTZ), ce chiffre se monte à moins de 10% pour l'ensemble du continent¹⁷. Cette cohabitation entre des systèmes traditionnels et un corpus juridique étatique régissant chacun la propriété foncière et l'exploitation des terres conduit souvent à des conflits entre les parties prenantes (par exemple entre communautés sédentaires et nomades, mais aussi entre population locale et investisseurs). De plus, elle rend les personnes dénuées de titre foncier reconnu par l'Etat particulièrement vulnérables et les expose en permanence au danger d'expropriation ou d'expulsion.

L'Afrique est aujourd'hui le continent le plus touché par l'accaparement (landgrabbing) de grandes superficies de terres, souvent par des acteurs étrangers. D'ailleurs, il existe une étroite corrélation entre les pays où la protection des droits fonciers coutumiers est la moins solide et les pays qui distribuent généreusement des droits de bail sur leurs sols¹⁸. Selon une étude publiée en 2011¹⁹, deux millions d'hectares de terres auraient été affermés entre 2004 et 2009 rien qu'en Ethiopie, au Ghana, à Madagascar et au Mali. De ce total, 1,4 millions d'hectares ont été alloués à des investisseurs étrangers. 90% des transactions foncières réalisées étaient des opérations commerciales avec le secteur privé. Environ 55% des terres ainsi affermées sont destinées à la production de biens alimentaires (principalement d'exportation), tandis que le reste sert majoritairement à la fabrication d'agrocarburants.

De nombreux gouvernements africains espèrent ainsi moderniser leur secteur agricole. Les pâturages par exemple sont souvent perçus comme des possessions publiques sous-exploitées voire inutilisées que l'Etat peut distribuer tout en dégageant des profits. Les systèmes d'exploitation des éleveurs nomades, mais aussi des communautés de petits paysans, sont en effet souvent considérés comme non productifs et incompatibles avec les ambitions de modernisation de l'Etat. L'agriculture industrialisée est vue comme une solution porteuse d'avenir. Ainsi, l'accès à la terre et aux ressources des petits paysans est de plus en plus menacé par de grands projets agroindustriels que l'Etat veut notamment déployer dans le cadre des programmes d'adaptation structurelle prescrits.

L'exemple du Sénégal

Au Sénégal, les terres fertiles sont rares : le Sahel couvre la majorité du pays. Environ deux tiers des actifs travaillent dans le secteur agricole²⁰. Le coton et les arachides (destinés à l'exportation) constituent les principales sources agricoles de devises. Le pays est ainsi le deuxième producteur mondial d'arachides. Depuis les années 1970, les biens alimentaires de base sont importés en grandes quantités. Les programmes d'adaptation structurelle, imposés à la fin des années 1980, ont abouti à un retrait presque total de l'Etat du secteur agricole. Parallèlement et suite à l'ouverture de son marché, le Sénégal a été envahi par des produits à bas prix fabriqués dans l'Union européenne (notamment des ailerons de poulet surgelés et du lait en poudre). Les familles de paysans ne peuvent pas, ou à peine, compter sur le soutien de l'Etat et peinent à écouler leur production, les produits d'importation européenne étant moins chers et éliminant le marché local. Les zones rurales n'offrent pas de perspectives pour les jeunes, qui partent s'installer dans les villes ou à l'étranger.

L'affermage de vastes terrains en faveur de l'agriculture industrielle touche également le Sénégal. Ce phénomène est notamment favorisé par le fait que la plupart des Sénégalais ne détiennent pas de titre officiel privé sur la terre qu'ils exploitent. En effet, après l'indépendance (1964), la majorité des sols est passée en mains publiques, et la plupart des habitants concernés n'ont obtenu que des droits d'exploitation sur une petite parcelle de terre, par ailleurs soumis à l'obligation de ladite « mise en valeur »²¹: autrement dit, la terre doit être exploitée

¹⁵ Alden Wily, Liz. 2011. The tragedy of public lands: The fate of the commons under commercial global pressure, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC).

¹⁶ Alden Wily, Liz. 2011. Policy Brief: Accelerate legal recognition of commons as group-owned private property to limit involuntary land loss by the poor, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC).

¹⁷ GIZ (Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit). 2010. Themeninfo: Sicherung von Landrechten. http://www.partner-schaften-laendliche-raeume.de/site/images/stories/files/themeninfos/Sicherung_von_Landrechten.pdf

¹⁸ Alden Wily, Liz. 2011. The tragedy of public lands: The fate of the commons under commercial global pressure, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), page 52.

¹⁹ Cotula, Lorenzo. 2011. The outlook on farmland acquisitions, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) / International Institute for Environment and Development (iied/institution internationale pour l'environnement et le développement), page 6.

²⁰ CIA World Factbook, octobre 2011. URL : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html>

²¹ Loi Relative au Domaine National, art. 8 : « Les terres de la zone des terroirs sont affectées aux membres des communautés rurales qui assurent leur mise en valeur et les exploitent sous le contrôle de l'Etat et conformément aux lois et règlements. »

de manière productive. Qui laisse sa parcelle en jachère ou ne l'exploite pas de manière suffisamment productive peut se voir déposséder à tout moment. Il revient aux conseils ruraux, représentants démocratiquement élus des différents districts administratifs, d'octroyer ou non les droits d'utilisation à la population.

Avec la croissance démographique, le pillage ininterrompu des ressources existantes, l'usage excessif de pesticides et d'engrais et les changements climatiques, les terres fertiles se raréfient. Les terrains compatibles avec une agriculture à visées commerciales gagnent toujours plus de valeur, et différents investisseurs cherchent à obtenir un droit d'utilisation exclusif. La population locale se retrouve de plus en plus confrontée à de riches citadins et des groupes commerciaux qui expliquent aux conseils ruraux qu'ils détiennent le capital et la technique nécessaires au développement d'une agriculture économiquement rentable, contrairement aux petits paysans ou aux éleveurs nomades. La population voit toujours plus de terrains lui échapper en faveur d'acteurs puissants et riches, qu'il s'agisse de producteurs de légumes de Dakar ou de producteurs de riz d'Arabie saoudite. Cependant, la résistance au sein des populations rurales sénégalaises gagne en ampleur. De nombreux petits paysans et éleveurs ne veulent plus assister impuissants à la liquidation de leur territoire. En octobre 2011, de violents conflits ont ainsi fait trois morts à Fanaye, au nord du pays. La population locale s'est opposée à la décision de son conseil rural d'attribuer 20 000 hectares de terres à une entreprise italienne de fabrication d'éthanol, ce qui aurait notamment provoqué le déplacement de 60 villages.

Stratégie : favoriser l'agriculture écologique à Keur Moussa

Keur Moussa est un village situé à proximité de la capitale Dakar dans les Niayes, l'une des principales régions productrices de légumes. Jusqu'il y a trente ans, les pluies arrosaient suffisamment cette zone. Puis, les périodes de sécheresse sont devenues de plus en plus fréquentes, la nappe phréatique a reculé et une salinisation des sols a été observée par endroits. Autre grave problème dans cette région : le recours excessif et incontrôlé aux engrais et pesticides chimiques. Par ailleurs, depuis les années 1970, de nombreux riches citadins et groupes agricoles ont jeté leur dévolu sur les Niayes. Ils s'approprient les terres encore fertiles par l'intermédiaire des conseils ruraux ou les achètent directement auprès des paysans. Ces derniers sont pris au piège d'une spirale infernale d'endettement chronique et sont donc souvent disposés à vendre leur parcelle. L'EPER soutient l'ONG sénégalaise Enda Pronat, qui entend s'opposer à cette évolution.

Information et conseil juridique en matière de droits fonciers : Enda Pronat familiarise les habitants des Niayes avec le droit foncier sénégalais et les sensibilise à l'importance d'assurer une sécurité des ressources via une agriculture écologique durable et l'obtention d'un titre foncier.

Acquisition de techniques agricoles : Enda Pronat propose aux familles de petits paysans de 21 villages du district de Keur Moussa un accompagnement technique pour le reboisement, la désalinisation des sols et la culture écologique des légumes. Sur des terrains d'expérimentation,

elles ont l'occasion de mettre en pratique des techniques agricoles durables, de produire des alternatives biologiques aux pesticides chimiques et de cultiver des semences locales adaptées. Ensuite, les agriculteurs peuvent appliquer ces enseignements sur leur propre terre et échanger leurs expériences. Sur les sols érodés et grâce aux instructions des spécialistes de l'équipe de projet d'Enda Pronat, la population du village construit ensemble des murets et des haies anti-érosion.

Développement et renforcement des groupes de producteurs et des réseaux de commercialisation : Actuellement, l'exportation est majoritairement entre les mains de grands producteurs et intermédiaires, qui achètent fruits et légumes aux petits paysans. Sur le marché local également, les grands producteurs concurrencent les petits paysans en pratiquant des prix bas : ils y revendent la marchandise de seconde classe inapte à l'exportation. Un tel contexte exige la constitution de solides organisations de producteurs, capables de défendre leurs droits et de négocier avec les potentiels grands acheteurs domestiques et étrangers.

Avec le soutien d'Enda Pronat, les petits paysans de Keur Moussa ont ainsi créé en 2007 une association de producteurs, la Fédération Woobin, afin de mieux défendre leurs intérêts. Conjointement avec les membres de cette association, Enda Pronat organise des formations dans les domaines de la communication, du marketing et de la gestion financière. L'association dispose d'un bon réseau. Elle entretient de bonnes relations avec le conseil rural de la région et différents autres acteurs. Néanmoins, ses membres ne réussissent pas encore à bien commercialiser directement leur production écologique (des fruits et des légumes). Enda Pronat continue donc de les soutenir dans cette optique.

Information et sensibilisation de l'opinion nationale et internationale : Enda Pronat ne craint pas de critiquer ouvertement la politique agricole sénégalaise et de s'engager fermement en faveur d'une agriculture intégrant les petits paysans et basée sur ces derniers. Par des reportages, des articles de presse ou l'organisation de voyages pour les journalistes, Enda Pronat sensibilise le public sénégalais et international à cette problématique. Lorsque Dakar a accueilli en 2011 le Forum social mondial (FSM), Enda Pronat y a animé un atelier sur l'accaparement des terres en Afrique occidentale, un sujet brûlant également pour d'autres organisations africaines de paysans et d'éleveurs. Depuis la tenue du FSM en 2011, les organisations représentantes de la société civile sont toujours plus nombreuses à oser aborder ce thème et à exprimer leurs critiques.

Conclusion

Voici les observations de l'EPER en matière d'accès à la terre et aux ressources pour ses pays prioritaires en Afrique :

- il est absolument essentiel d'aider les habitants des zones rurales à protéger leur terre contre les dégradations et l'érosion, et à exploiter les sols d'une manière à la fois durable et porteuse de revenus. Ce soutien est d'autant plus important qu'en raison

des programmes d'adaptation des structures, de nombreux gouvernements mettent l'accent sur une économie d'exportation industrialisée. De surcroît, dans de nombreuses régions rurales, les investissements publics dans les activités agricoles des petits paysans font défaut ;

- les droits fonciers étant souvent peu clairs et les droits coutumiers insuffisamment protégés, beaucoup de communautés rurales sont menacées d'expulsion et d'expropriation; il est donc primordial de transférer les droits fonciers coutumiers traditionnels quant à l'accès et à l'utilisation de la terre dans le corpus légal formel de même que de protéger les territoires exploités par des collectivités. Ce constat s'applique particulièrement aux communautés d'éleveurs nomades, qui ont besoin de vastes parcelles de terre pour leurs bêtes et de voies de transhumance. Face à cette problématique, l'EPER a dans certains pays lancé des projets au niveau national (pour la résolution de conflits fonciers ou pour l'aménagement, à l'intention des éleveurs nomades, d'un couloir de passage reconnu par l'Etat) et conclu au niveau local des partenariats avec des entités spécialisées dans le droit foncier ;
- les gens prennent de plus en plus conscience de l'ampleur qu'a atteint le landgrabbing dans de nombreux pays. En Afrique occidentale en particulier, une résistance contre la liquidation des terres a pris forme. La sensibilisation de la société civile et le renforcement des compétences institutionnelles des organisations de base sont donc importantes. Des associations et coopératives de paysans suffisamment fortes sont indispensables pour une négociation efficace avec le gouvernement, les investisseurs et les gros producteurs ;
- en Afrique, l'EPER évolue dans un contexte difficile et instable, notamment soumis aux effets du changement climatique, à l'inflation, aux conflits et à une situation sécuritaire changeante. Trouver le juste équilibre entre les projets de développement et coopération et les projets d'aide humanitaire constitue un véritable défi ;
- de nombreuses organisations partenaires de l'EPER en Afrique sont confrontées à une prise de contrôle grandissante de la part du gouvernement, à une législation plus restrictive envers les ONG et, partant, ont une marge de manœuvre de plus en plus restreinte.



2.2. AMÉRIQUE LATINE

Contexte continental

L'Amérique latine se caractérise par une distribution des terres extrêmement inéquitable : dans la plupart des pays, la propriété foncière est aux mains de quelques privilégiés. Cette structure foncière, héritée de l'époque coloniale, divise la terre entre des grandes propriétés (latifundias) et des petites fermes (minifundias). En général, les latifundias pratiquent une agriculture industrialisée basée sur des monocultures et axée sur l'exportation. Quant aux minifundias, elles sont principalement exploitées par des petits paysans et servent à la production des biens alimentaires couvrant les besoins des familles. Ces petites exploitations sont ainsi responsables, selon le pays, de 70 à 80% de l'approvisionnement alimentaire de base de la population. Aux XIX^e et XX^e siècles, cette structure de la propriété s'est consolidée. Ainsi, les grands propriétaires fonciers ont aménagé d'immenses plantations de sucre, de café, de cacao ou de bananes, dans lesquelles travaillaient les indigènes et les esclaves noirs. A la fin du XIX^e siècle, l'esclavage fut certes aboli dans les pays du continent qui le pratiquaient encore, mais en réalité des personnes travaillent aujourd'hui encore sur les plantations dans des conditions proches de l'esclavage.

En Amérique latine, les initiatives en faveur de programmes de réforme foncière furent nombreuses. Certains pays comme le Mexique, le Pérou, le Costa Rica ou Cuba organisèrent

d'assez conséquentes redistributions de terres. Toutefois, dans la plupart des cas, l'application concrète des réformes agraires fut limitée à la fois par un manque de volonté politique et par les intérêts économiques, soit d'une oligarchie de propriétaires fonciers, soit d'acteurs extérieurs (par exemple les Etats-Unis). Souvent, lesdites réformes furent brutalement interrompues, voire abrogées, par des coups d'Etat, des guerres civiles ou un changement de gouvernement. De telles circonstances entraînent dans de nombreux pays une dilution des dispositions constitutionnelles en faveur des réformes agraires. A l'inverse, l'idée d'une réforme foncière basée sur l'économie de marché – un modèle promu à l'échelle mondiale par la Banque mondiale en particulier – progressa. Selon ce concept, la distribution des terres n'est plus confiée à l'Etat, mais dépend des lois du marché. Résultat de cette évolution : les efforts en faveur de réformes agraires et, plus généralement, de la petite paysannerie reçurent de moins en moins de soutien de la part de l'Etat.

Jusqu'à aujourd'hui, cette situation perdure dans la majorité des pays d'Amérique latine : la propriété foncière est concentrée entre les mains d'un petit nombre. Ainsi, dégradation des richesses du sol, élevages bovins extensifs, production de fourrage, cultures de plantes destinées à la fabrication d'agrocarburants, projets de construction de barrages et plantations exploitées de manière intensive pour la production de cellulose ou de charbon sont les principales caractéristiques de l'exploitation des terres et des ressources dans la région. Durant les dernières décennies, le subcontinent a fortement élargi sa production agricole, notamment au détriment de la forêt tropicale et des vastes savanes. Aujourd'hui, il produit trois fois le volume de biens agricoles qu'il consomme²². A cette industrie d'exportation dominée par les grands propriétaires fonciers et les groupes agricoles font face des millions de familles et d'indigènes sans terre ainsi que d'autres groupes de population traditionnelle. Nombre d'entre eux ont dû se résigner à travailler en tant que salariés des grands propriétaires fonciers et d'entreprises agricoles ou à migrer vers les grands centres urbains de l'Amérique latine.

Plusieurs pays du subcontinent²³ ont ratifié la Convention 169 de l'OIT²⁴, et la Constitution de nombreux Etats (Colombie, Brésil et Nicaragua notamment) ordonne clairement d'attribuer des terrains aux communautés indigènes. Néanmoins, dans bien des cas, ces dispositions constitutionnelles ne prennent effet que très lentement et uniquement sous la pression sociale et politique. Un grand nombre de communautés traditionnelles et de petits paysans d'Amérique latine s'engage donc très activement dans la lutte pour la terre. Les organisations et les mouvements sociaux défendant les droits fonciers de ces groupes sont fortement enracinés dans la population et disposent d'un important réseau à la fois local et international. C'est l'un des facteurs qui explique les importants succès remportés récemment par ces communautés dans la défense de leurs intérêts.

Parallèlement, les violentes répressions exercées dans le cadre de conflits fonciers et visant aussi bien les populations concernées que les défenseurs des droits humains et fonciers se poursuivent. Les organisations, les mouvements sociaux et leurs groupes cibles sont de plus en plus criminalisés lorsqu'ils s'engagent pour le respect des droits fonciers et territoriaux.

L'exemple du Brésil

Au Brésil, les inégalités sociales et économiques sont criantes. La distribution inéquitable des terres est l'une des principales causes de la faim et de la pauvreté dans le pays : 4,8 millions de familles brésiliennes sont sans terre, alors qu'environ 4000 grands propriétaires fonciers se partagent plus de 85 millions d'hectares de terres qu'ils considèrent être leur bien. Ainsi, 1,6% de la population détient environ 45% des terres exploitables. Ni la loi sur la réforme agraire promulguée en 1964 (Estatuto da Terra), ni la nouvelle constitution de 1988, qui définit clairement la responsabilité de l'Etat en termes de distribution des terres non productives, n'ont apporté un changement fondamental à cet état de fait.

Dans la Constitution brésilienne (article 231) de 1988, les territoires des communautés indigènes sont protégés : « [les] droits originaires sur les terres qu'ils occupent traditionnellement sont reconnus aux Indiens ; il appartient à l'Union de démarquer ces dernières, de les protéger et de faire respecter tous leurs biens ». Aujourd'hui, plus d'un million de km² de terres, situées principalement dans la région amazonienne, sont reconnues comme territoire indien²⁵. La Constitution brésilienne reconnaît par ailleurs les droits fonciers des Quilombolas, ces descendants d'esclaves africains en fuite : « La propriété définitive de leurs terres est garantie aux descendants des membres de quilombos résidant encore sur place ; l'Etat doit leur en remettre les titres respectifs. »

Toutefois, il existe au Brésil de nombreux autres groupes de population traditionnelle habitant et exploitant depuis des générations leur territoire selon leurs propres structures organisationnelles sociales et culturelles, et selon des modalités économiques spécifiques généralement fondées sur des traditions d'exploitation collective des ressources naturelles. Dans la majorité des cas, ces groupes ne disposent d'aucun titre foncier. Le débat concernant les droits territoriaux de ces groupes a débuté dans les années 1980, lorsque les producteurs de caoutchouc d'Amazonie non seulement exigèrent l'obtention de droits d'utilisation pour leur territoire de culture, mais s'engagèrent également pour une exploitation économique durable de leurs territoires.

La reconnaissance constitutionnelle des droits territoriaux des indigènes et des Quilombolas ainsi que les expériences faites dans la région amazonienne ont inspiré les groupes traditionnels du Brésil : ils ont commencé à unir leurs forces au début de ce siècle afin de donner un poids supplémentaire à leurs revendications territoriales sur la scène politique. Grâce à ces pressions, le gouvernement a créé en 2004 une commission nationale en faveur des popula-

²² Fondation Zukunftsstiftung Landwirtschaft. 2009. Wege aus der Hungerkrise: Die Erkenntnisse des Weltagrarberichts und seine Vorschläge für eine Landwirtschaft von morgen, page 20.

²³ Parmi les pays prioritaires de l'EPER, il s'agit plus précisément du Brésil, de la Colombie, du Honduras et du Guatemala.

²⁴ Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (Indigenous and Tribal Peoples Convention, dans sa version anglaise). Cette convention est à ce jour la seule norme internationale qui garantit aux peuples indigènes de manière juridiquement contraignante la reconnaissance et la protection de leurs droits fondamentaux.

²⁵ Gawora, Dieter. 2011. « Traditionelle Völker und Gemeinschaften als Subjekte der Veränderung », in Entwicklungsperspektiven, n°100 : Traditionelle Völker und Gemeinschaften in Brasilien, Kassel, page 19.

tions et communautés indigènes. Une de ses réalisations majeures a été l'élaboration du décret 6040, ratifié en 2007 par le président Lula da Silva. L'Etat y donne pour la première fois sa définition des populations et communautés traditionnelles, et reconnaît leur attachement à leur territoire d'origine²⁶. Toutefois, aucune obligation de l'Etat n'y est explicitement définie quant à l'identification de ces territoires et à l'attribution de titres fonciers ou de droits d'utilisation sur ces derniers. Le monde politique brésilien ne semble donc pas avoir un intérêt marqué à voir le décret 6040 être véritablement appliqué. Les considérations économiques sont actuellement nettement plus puissantes et plus influentes.

Stratégie : renforcer les minorités ethniques du Cerrado

Les évolutions décrites ci-dessus se retrouvent également dans la région concernée par le projet de l'EPER : le Cerrado, la savane située au nord de l'Etat fédéré de Minas Gerais et abritant la plus grande variété d'espèces au monde. L'écosystème de cette savane est menacé par la progression des cultures de soja, de cannes à sucre et d'eucalyptus sur de grandes superficies, par l'élevage extensif de bovins et par d'ambitieux projets miniers. Dans le Cerrado, l'EPER collabore avec quatre groupes de population qui ont perdu leur territoire ou risquent de le perdre. D'abord, les Geraizeiros, composés de familles de petits paysans vivant sur les hauteurs du Cerrado. Ils sont menacés par la monoculture de l'eucalyptus. Ensuite, les Vazanteiros : installés sur les rives fluviales ou les îles, ils vivent d'une agriculture adaptée aux saisons des pluies. Ils risquent d'être chassés de leur territoire, qui longe le fleuve São Francisco et que le gouvernement aimerait transformer en réserve naturelle. Troisième groupe de population concerné par le projet, les Quilombolas de la région de Gorutuba dont les terres sont déjà aux mains de grands propriétaires fonciers, qui y ont aménagé des pâturages. Enfin, l'EPER travaille avec les Xacriaba, en proie à une pression croissante des sociétés minières et des entreprises agricoles, qui contestent leur droit à exploiter leur territoire.

L'organisation partenaire de l'EPER, le Centro de Agricultura Alternativa (CAA), la coopérative agricole Grande Sertão et l'organisation de défense des droits humains, FIAN Brésil, soutiennent ces populations dans leur lutte pour la reconnaissance et le respect de leurs droits territoriaux. Elles les aident également à élaborer des plans d'exploitation durables pour leurs territoires.

Information et conseil juridique en matière de droits fonciers : Des séances d'information sont organisées pour expliquer leurs droits fonciers aux groupes de population indigène et traditionnelle. La mise en application des droits territoriaux et fonciers par les tribunaux étant extrêmement complexe et souvent boycottée par les grands propriétaires ou leur lobby, les organisations partenaires accompagnent les groupes de population lorsque ceux-ci vont défendre leurs droits fonciers et demander la restitution de leurs territoires. Elles les aident également

²⁶ « Les territoires traditionnels sont des espaces indispensables à la reproduction culturelle, sociale et économique des populations et communautés traditionnelles, qui sont utilisés de manière permanente ou provisoire. »

à compenser les dommages infligés par les grands groupes à l'environnement ou leur offrent un conseil juridique. Conjointement avec la population concernée, des modèles alternatifs et innovants d'attribution et d'exploitation des territoires sont mis sur pied, tels les réserves d'extraction (RESEX). Les organisations dotées d'un savoir-faire spécifique, comme FIAN Brésil, jouent un rôle important de médiateurs lors des négociations avec les autorités gouvernementales compétentes.

Renforcement des capacités organisationnelles et de négociation : Afin de favoriser l'autodétermination des groupes de population indigène et traditionnelle dans leur lutte pour la terre et les ressources, il est important d'améliorer leurs compétences organisationnelles. CAA propose des séances d'information et des formations continues sur le développement du savoir-faire organisationnel et sur différentes méthodes de négociation.

Réseautage des groupes/organisations, mise en commun des expériences : A l'occasion de conférences régionales, les groupes de population élaborent un agenda commun destiné à renforcer la pression politique exercée sur le gouvernement. En outre, les groupes de population indigène et traditionnelle impliqués dans la lutte pour la terre échangent régulièrement leur expérience afin de profiter de leurs connaissances mutuelles.

Information et sensibilisation de l'opinion nationale et internationale : Baptisé « Empório de Sertão », un centre à la fois culturel, documentaire et commercial sera créé afin d'améliorer la visibilité des différents groupes de population traditionnelle et de leurs produits. De plus, les organisations partenaires de l'EPER s'engagent dans des activités de lobbying politique pour promouvoir les intérêts de ces groupes. Elles souhaitent obtenir l'inclusion du décret 6040 dans la Constitution brésilienne. Par ailleurs, elles demandent à ce que la Convention n°169 de l'OIT de même que les articles 68 et 231 de la Constitution s'appliquent également aux groupes de population traditionnelle. Enfin, le réseautage avec des plateformes nationales et internationales de lobbying et de défense des droits est absolument crucial pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des communautés traditionnelles et conclure les alliances nécessaires à la satisfaction de leurs revendications.

Acquisition de techniques agricoles : Parallèlement à la lutte pour la terre, la mise en œuvre d'une agriculture à la fois écologique et diversifiée constitue également l'un des objectifs clés. Chaque année, CAA et Grande Sertão forment près de 400 familles aux principes de l'agroécologie. L'accent est mis sur les méthodes agricoles garantissant aux groupes de population une sécurité alimentaire durable tout en préservant la biodiversité du Cerrado.

Développement et renforcement des groupes de producteurs et des réseaux de commercialisation : La coopérative agricole Grande Sertão a été créée en 2003. Son objectif est de mettre au point des stratégies de commercialisation pour les produits du Cerrado. Elle travaille avec les communautés rurales en vue de développer des chaînes de création de valeur pour les produits de la région : fruits tropicaux, dérivés de la canne à sucre, plantes médi-

nales, fruits oléagineux ou miel. Grande Sertão forme les bénéficiaires aux pratiques d'une coopérative et renforce ainsi les réseaux régionaux de transformation et de commercialisation, qui devraient grâce à un label régional réussir à améliorer la visibilité des produits du Cerrado. Ces initiatives encouragent ainsi l'émergence de modalités novatrices d'accès au marché et permettent à la coopérative d'améliorer ses connaissances en matière de biocertification, de commerce équitable et de critères commerciaux internationaux.

Conclusion

Voici les observations de l'EPER en matière d'accès à la terre et aux ressources pour ses pays prioritaires en Amérique latine :

- dans cette zone géographique, le débat territorial concernant l'accès à la terre et la répartition foncière a gagné en importance ces dernières années ; ce constat se vérifie tant au plan national qu'international (notamment dans le cadre du travail de développement et coopération ibéro-américain). Dans les pays comme le Brésil ou le Guatemala, ce sont souvent les groupes de population indigène et traditionnelle qui sont au centre des conflits territoriaux ;
- leurs territoires sont de plus en plus menacés par un accaparement des terres lié à de grands projets agro-industriels, impliquant souvent des entreprises transnationales actives à l'échelle mondiale ;
- en règle générale, la Constitution ou l'appareil législatif des pays prévoit l'application des droits territoriaux et/ou fonciers. L'objectif des stratégies d'intervention doit donc être la reconnaissance et la concrétisation de ces droits dans la pratique. Les groupes de population rurale doivent être réellement protégés des expulsions et, le cas échéant, les territoires déjà aux mains des investisseurs domestiques ou étrangers doivent pouvoir leur être restitués ;
- il existe généralement en Amérique latine une société civile active et plutôt bien organisée qui, sur la base des conditions cadres légales et constitutionnelles, s'engage d'une part avec les groupes de population concernés et d'autre part avec les réseaux d'alliances nationales et internationales en faveur de la concrétisation des droits fonciers et des droits humains, souvent dans des contextes très conflictuels et violents ;
- dans tous les pays, on assiste à une criminalisation croissante des groupes de population et des organisations d'aide s'engageant en faveur du respect des droits fonciers et territoriaux, de même qu'à une quasi-impunité des actes de violence commis contre la population concernée et contre les défenseurs des droits humains dans le cadre du conflit pour la terre et les ressources ;
- le développement et la mise en avant du potentiel économique, en particulier le développement de chaînes de création de valeur des produits du Cerrado, jouent un rôle central.



2.3. ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

Contexte continental

L'Asie est la région la plus peuplée de la planète. Elle abrite 75% du total des ménages vivant de l'agriculture. 80% d'entre eux sont des paysans appliquant des modèles de production à petite échelle²⁷. A l'instar de l'Amérique latine, l'Asie se caractérise par une structure de la propriété foncière très asymétrique. La majorité de la population pauvre est sans terre ou possède une parcelle trop modeste pour pouvoir en vivre. Aux Philippines, pour des raisons historiques, les structures foncières sont similaires à celles de l'Amérique latine ; l'Inde a quant à elle hérité de l'époque coloniale britannique une structure foncière semi-féodale : la propriété est concentrée entre les mains d'une minorité, les Zamindars. Aujourd'hui encore, de nombreux propriétaires font travailler des paysans sur ces terres, alors qu'eux-mêmes vivent dans les villes. Un tel contexte a donné naissance dans de nombreux pays à un système de fermage typiquement asiatique. Au Bangladesh par exemple, 80% des surfaces arables sont cultivées par des métayers ou des ouvriers agricoles. Au Pakistan, 80% de la population rurale est constituée de Haris, qui travaillent sur la terre de leurs landlords en échange d'une partie congrue des cultures²⁸.

²⁷Land Watch Asia. 2008. The Prolonged Struggle for Land Rights in Asia: A regional overview.

²⁸Narayan, Swati. 2011. «Nourish South Asia: Grow a better future for regional food justice», Oxfam Campaign Report, page 18.

En Asie aussi, de nombreux pays ont lancé des réformes agraires afin de remodeler les structures de la propriété foncière, d'abolir le métayage et de fournir aux sans-terres une parcelle de terrain – mais avec des résultats assez variés. C'est dans l'Asie de l'Est (Corée, Taïwan, Singapour et Japon) que la redistribution a été la plus étendue²⁹. Dans ces pays – les actuels « Tigres » de l'Asie – les réformes agraires entamées après la Seconde Guerre mondiale sont considérées comme l'une des causes de leur boom économique et de leur rôle moteur dans le « miracle de l'Est asiatique », qui engendra une robuste croissance de la production et des revenus. En Asie du Sud (Inde, Pakistan) et du Sud-Ouest, les réformes agraires ont eu peu d'effet. Ces échecs sont dus d'une part à la faiblesse de l'Etat quant à la mise en œuvre et, d'autre part, aux tactiques d'évitement et aux contre-stratégies efficaces utilisées par les grands propriétaires fonciers. Ils ont ainsi pu ponctuellement affaiblir ou retarder l'application de la réforme agraire. Aujourd'hui encore, c'est donc dans l'Est et le Sud-Est asiatiques que l'on observe les plus grandes inégalités en matière de propriété foncière et les plus larges majorités de sans-terres ou d'habitants détenant à peine un modeste lopin. En Inde par exemple, après des décennies d'efforts pour mener à bien la réforme agraire, 41% de la population rurale n'est toujours pas propriétaire³⁰.

Après ces vaines tentatives de réformes agraires, de nombreux gouvernements ont perdu tout intérêt dans la redistribution des terres. Aujourd'hui, ils n'investissent plus aussi massivement dans le secteur agricole. On laisse aux investisseurs privés le soin de combler les lacunes de l'investissement public : en Asie du Sud-Est, les investissements directs étrangers dans l'agriculture ont ainsi explosé ces dernières années. De nombreux pays ont encouragé l'octroi de concessions sur de larges parcelles de terre, et ce à des fins commerciales : plantations, projets miniers ou développement des dites « zones économiques spéciales ». Bon nombre de ces investissements étrangers proviennent en fait d'Asie et sont facilités par le régime de libre-échange instauré dans la région. Aujourd'hui, le flux de capitaux entre les pays de l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est représente presque 50% de l'ensemble des investissements directs en Asie. La délocalisation de la production alimentaire et les agrocarburants constituent le principal moteur de cette évolution.

La croissance régulière de la production asiatique a ainsi modifié les rapports économiques mondiaux durant les dernières décennies. Ce phénomène a également touché – et touche encore – les campagnes, dans lesquelles les réformes avaient à l'origine prévu une redistribution foncière en faveur des sans-terres. Or, les nouveaux investissements augmentent la pression sur les sols fertiles et menacent l'accès à la terre des communautés de petits paysans. Les groupes indigènes sont eux aussi confrontés à une confiscation graduelle de leurs espaces vitaux traditionnels (souvent des forêts) ou se voient refuser l'octroi d'un titre de propriété sur la terre de leurs ancêtres. Par ailleurs, ces développements remettent parfois en question les acquis des réformes agraires menées jusqu'à présent. Il existe ainsi des cas où les lois établies au moment des réformes agraires (par exemple afin de plafonner la propriété privée autorisée)

sont contournées ou ignorées en faveur de l'octroi de concessions foncières importantes. La demande commerciale actuelle en terre l'emporte donc sur le cadre législatif en place³¹.

L'exemple des Philippines

Aux Philippines, la proportion élevée de terres concentrées entre les mains d'une minorité, les grands propriétaires fonciers et le système féodal sont un héritage de l'époque coloniale, qui a duré du XVI^e au XIX^e siècles. De nombreux habitants du pays n'ont pas de terre et travaillent aujourd'hui encore pour de maigres salaires sur les plantations des grands propriétaires fonciers. Certes, le gouvernement du pays a élaboré il y a environ 20 ans l'une des réformes agraires les plus progressistes de la décennie : ce Comprehensive Agrarian Reform Program (CARP) prévoit la distribution de terres agricoles (plantations privées de plus de 50 hectares) aux familles de sans-terres. Selon ce programme, chaque famille sans terre remplissant les critères de la réforme agraire a droit à un hectare de terrain.

Cependant, ce transfert de propriété suit un processus complexe de sept étapes et s'étend souvent sur plusieurs années. Durant les premières années de sa mise en œuvre, le CARP a avancé rapidement parce qu'il portait sur des terres appartenant soit à l'État soit à des multinationales ou à des grands propriétaires qui les avaient spontanément cédées. Or, depuis dix ans, le programme stagne. De grands propriétaires tenaces utilisent tous les moyens possibles pour torpiller la loi. Ils tentent ainsi de soustraire leurs plantations à la législation par des subterfuges juridiques ; il n'est pas rare qu'ils utilisent l'intimidation ou les menaces, et dans certains cas des actes de violences parfois mortels. Des 4 millions d'hectares environ concernés par le programme de réforme agraire, 1,2 millions environ n'ont toujours pas été distribués.

Trait caractéristique du CARP, les terres ne sont pas à proprement dit « redistribuées » mais rachetées aux grands propriétaires de terrains et de plantations. C'est la banque nationale du pays qui les dédommage. Les bénéficiaires du programme n'obtiennent pas non plus gratuitement ces terrains, mais doivent verser une compensation, qui varie selon la qualité du sol et de sa plantation. Le grand défi pour les nouveaux propriétaires fonciers consiste ainsi à obtenir avec leurs terres suffisamment de revenus pour pouvoir en vivre et, simultanément, verser la compensation qu'il leur reste à payer à l'État.

Or, ces anciens ouvriers des plantations ont rarement des connaissances en matière d'agriculture. Ils ne peuvent pas non plus compter sur le soutien de l'État pour l'exploitation de leur terre ou pour la transformation et la commercialisation de leurs produits. Par ailleurs, ils n'ont pas le

²⁹ Par exemple, la réforme agraire drastique menée en Corée du Sud sous l'égide des communistes a entraîné une redistribution de 65% des surfaces utiles agricoles, et alloué des terres à 77% des ménages.

³⁰ Rawal, Vikas. 2008. « Ownership holdings of land in rural India: putting the record straight », *Economic and Political Weekly*, page 43.

³¹ Alden Wily, Liz. 2011. *The tragedy of public lands: The fate of the commons under commercial global pressure*, Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC).

capital nécessaire pour investir, notamment dans l'achat de semences ou d'engrais. Viennent s'ajouter à cela des facteurs écologiques, inondations ou tempêtes, qui peuvent provoquer une perte des récoltes. De nombreuses familles de petits paysans qui ont reçu une parcelle dans le cadre du CARP ne sont ainsi pas en mesure d'assurer leur subsistance au moyen de la terre pour laquelle elles se sont tant battues et jettent l'éponge après quelques années.

Alors que la distribution de terres prévue par le CARP n'avance que très lentement, il semble comparativement beaucoup plus facile pour les investisseurs étrangers de louer du terrain aux Philippines. Les étrangers ont ainsi le droit d'affermier un terrain pendant 50 ans, avec une possibilité de prolongation de 25 ans. Entre 2001 et 2010 seulement, pas moins de 1,37 millions d'hectares ont ainsi été affermés³². Outre la Corée du Sud et le Japon, la Chine, les Etats du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar) et l'Arabie saoudite ainsi que les Emirats arabes unis comptent parmi les principaux pays développant leurs propres projets agricoles aux Philippines.

Stratégie : de la terre pour les sans-terres à Mindanao

Task Force Mapalad (TFM), l'organisation partenaire de l'EPER, est l'organisme faitier des associations de sans-terres. Depuis 1999, elle aide les familles philippines sans terre à faire valoir leurs droits. Depuis sa création, TFM a aidé 16 000 familles dans 11 provinces du pays à accéder à environ 22 000 hectares au total.

Information et conseil juridique en matière de droits fonciers : Les associations de sans-terres se réunissent régulièrement lors de case clinics pour faire le point sur l'avancée de leurs revendications et préparer les prochaines étapes de leur accession à la propriété foncière. Les personnes soutenues décident elles-mêmes de la forme qu'elles souhaitent donner à leur lutte pour la terre, et TFM leur prodigue des conseils. Des avocats participent aussi bénévolement aux réunions afin d'apporter leur éclairage sur les aspects juridiques.

Réseautage des groupes/organisations, mise en commun des expériences : Ces case clinics, qui se tiennent régulièrement, sont aussi un lieu d'échange entre organisations impliquées dans la lutte pour la terre. Cet échange de compétences et d'expériences est central, d'une part parce que les sans-terres y trouvent la motivation nécessaire et, d'autre part, parce qu'il leur permet d'opter pour la bonne stratégie.

Renforcement des capacités organisationnelles et de négociation : Ces case clinics sont aussi l'occasion de renforcer les compétences de négociation des sans-terres, notamment à travers des jeux de rôle : un membre de TFM par exemple joue le rôle d'un représentant de l'Etat venu négocier avec les sans-terres, qui doivent défendre leurs intérêts de manière convaincante. TFM aide également les sans-terres à s'organiser et à exercer davantage de pression

³² Inquirer. 2010. « Aquino urged to review farmlands lease to foreign investments ». URL: <http://farmlandgrab.org/17119>

sur les autorités. Ainsi, pendant que certains d'entre eux négocient avec des représentants officiels, d'autres manifestent à l'extérieur, jusqu'à ce qu'un accord concret soit trouvé.

Information et sensibilisation de l'opinion nationale et internationale : Les sans-terres ne peuvent progresser dans leur lutte pour la terre qu'à condition d'être soutenus par l'opinion publique. Sans sensibilisation du public, les autorités ne seraient pas incitées à mener à bien le processus de réformes. TFM emploie ainsi également des experts des médias qui apportent un soutien spécialisé aux manifestations, camp-outs et marches silencieuses. L'appui des Eglises est tout aussi important. Souvent, les évêques célèbrent une messe pour les sans-terres avant que ceux-ci aillent manifester.

Ayant constaté que de nombreux sans-terres sont contraints de céder leurs terres si durement acquises, l'EPER et TFM ont décidé d'offrir également des formations en agriculture, production, transformation et commercialisation des produits.

Acquisition de techniques agricoles : Un programme de six mois baptisé Farmer Field Schools permet d'apprendre aux paysans à diversifier les plantations initialement exploitées en monocultures. Il est essentiel que ces terres servent à la culture de denrées alimentaires de base. Celle-ci est par ailleurs complétée par la culture de fruits et d'autres produits qui se vendent bien sur le marché. Dans le cadre de cette formation, les sans-terres reçoivent les semences et outils indispensables à tout travail de la terre. Toutes les formations données obéissent aux principes d'une agriculture respectueuse de la nature (élaboration d'engrais organiques, initiation aux méthodes naturelles de protection contre la vermine et les champignons, etc.).

Conseil sur la transformation des produits / meilleur accès aux moyens de production : Les nouveaux propriétaires fonciers reçoivent de TFM un soutien et des conseils concernant la transformation de leur production. Cette transformation nécessite souvent non seulement certaines compétences mais également des machines et un crédit pour financer leur achat. Or, le programme de réforme CARP prévoit également l'octroi de crédits pour les associations de paysans. Toutefois, comme pour les parcelles de terre, il faut batailler dur pour les obtenir. L'EPER organise donc également des formations pour aider les organisations de petits paysans à obtenir ces crédits auprès de l'Etat.

Développement et renforcement des groupes de producteurs et des réseaux de commercialisation : Les sans-terres se sont organisés dans leur lutte pour la terre. Cette bataille exige cependant d'autres compétences que celles en matière de production et de commercialisation. Les organisations de petits paysans transforment donc souvent leur structure en coopérative. TFM aide les familles à s'organiser non seulement à l'échelle de la plantation mais également en fonction de leurs produits en vue de leur commercialisation : par exemple créer des coopératives réunissant les cultivateurs de maïs ou les producteurs de cacao. En effet, des rendements plus importants et une meilleure qualité apportent aux petits exploitants un net avantage concurrentiel.

Conclusion

Voici les observations de l'EPER en matière d'accès à la terre et aux ressources pour ses pays prioritaires en Asie :

- une de ses stratégies clés est d'aider les personnes disposant d'une modeste parcelle de terre à la cultiver de manière optimale, par exemple en leur montrant comment produire des variétés de riz à fort rendement et adaptées à leurs conditions ou en les initiant aux principes de l'agriculture diversifiée ;
- il est également important de formaliser les droits de propriété foncière ou d'exploitation de la terre des petits paysans et des communautés indigènes sur la base des lois existantes ou d'obtenir la reconnaissance formelle des droits d'exploitation foncière. Cette officialisation offre aux personnes concernées une protection contre la vente ou l'affermage de leur terre en faveur d'entreprises agricoles ou minières. Les lois sur la propriété foncière et l'exploitation des terres déjà en place dans de nombreux pays (notamment le programme de réforme agraire CARP aux Philippines ou le Forest Rights Act de 2006 en Inde) peuvent servir de levier pour fournir aux sans-terres – qu'il s'agisse de travailleurs agricoles ou d'Adivasi – un accès garanti à une parcelle de terrain ;
- en particulier dans des sociétés divisées en castes comme en Inde, le fait de posséder une parcelle de terre n'est pas seulement synonyme d'une production et de revenus plus importants, mais – pour les Adivasi ou les Dalit par exemple – signifie avant tout plus de dignité, plus de reconnaissance, un renforcement de l'identité et un pas de plus vers l'abolition d'un système discriminatoire ;
- il est crucial d'aider les personnes à former des communautés d'intérêts, de renforcer au sein de la société civile les organisations et mouvements défendant l'accès à la terre, de les mettre en réseau et de leur permettre de développer continuellement leurs compétences ;
- un travail de lobbying constant de même que la mobilisation de la population et des organisations de la société civile pour maintenir la pression sur les autorités (par exemple via des marches de protestation, des manifestations et l'implication des médias) constituent des axes stratégiques de la lutte pour la terre. Les organisations partenaires de l'EPER jouent un rôle de coaching et de coordination clé. L'expérience de l'EPER aux Philippines et en Inde montre que la lutte pour la terre nécessite à tout prix une stratégie concertée. Dans ce cadre, l'emploi de moyens juridiques, la sensibilisation du public et la pression exercée sur les autorités fonctionnent comme autant d'aspects complémentaires.



3. Stratégies et compétences clés

3.1. Stratégies en matière d'accès à la terre et aux ressources

Les précédentes parties ont montré la diversité des contextes non seulement continentaux mais aussi nationaux et régionaux de différents pays prioritaires de l'EPER. L'œuvre d'entraide est ainsi confrontée à des défis très variés lorsque, conjointement avec ses organisations partenaires, elle s'engage en faveur de l'accès des communautés rurales à une parcelle ou à un territoire d'utilité collective, ou lorsqu'elle les aide à utiliser les ressources de leur terre pour améliorer durablement leurs moyens d'existence et leurs revenus. Pourtant, les stratégies employées pour relever ces différents défis sont similaires.

On peut ainsi distinguer les activités visant à assurer l'accès à la terre et aux ressources (approche basée sur les droits) et les activités consistant en une incitation et en un soutien à l'exploitation du sol et des ressources, l'objectif étant de faire de la terre une source de revenus à long terme (approche axée sur la chaîne de création de valeur).

APPROCHE BASÉE SUR LES DOITS

Information et conseil juridique

Les lois (droit foncier, droit du travail) en vigueur dans les pays et territoires concernés par les programmes de l'EPER, de même que certaines initiatives gouvernementales (formation continue, création d'emplois, promotion de l'agriculture) peuvent favoriser et accélérer la réalisation des objectifs de projets. Ces lois offrent la possibilité de consolider dans la durée les acquis et d'obtenir des retombées positives dépassant la portée des projets. Les communautés de petits paysans et les groupes de population indigène sont ainsi informés, d'une part, de leurs droits fonciers et territoriaux et, d'autre part, des outils juridiques et offres du gouvernement à leur disposition. Ils sont de plus conseillés au moment de faire valoir leurs droits. Ils apprennent ainsi quels droits peuvent être utilisés comme levier pour satisfaire leurs besoins et atteindre leurs objectifs. Parfois, les organisations partenaires accompagnent les bénéficiaires directement lors des négociations avec les autorités ou les soutiennent devant les tribunaux.

Renforcement des capacités organisationnelles et de négociation

Pour éviter que les personnes impliquées dans la lutte pour la terre et ses ressources ne deviennent dépendantes du soutien de l'organisation partenaire, il est important qu'elles apprennent à faire valoir leurs droits par elles-mêmes. Si nécessaire, un soutien est apporté à la création de groupes d'intérêts et d'organisations. Les compétences institutionnelles des groupes déjà en place sont renforcées et les personnes incitées à développer leur capacité à négocier.

Réseautage des groupes/organisations, mise en commun des expériences

L'échange d'expériences et de connaissances entre les bénéficiaires et les organisations partenaires est essentiel, non seulement à des fins de motivation mais aussi pour favoriser le choix de la stratégie adéquate. La mise en réseau et la mobilisation de groupes d'intérêts (par exemple forums ruraux), la création de synergies entre organisations partenaires et la conclusion d'alliances sont également importantes pour exercer une pression efficace sur les autorités publiques.

Sensibilisation et défense des droits

Outre l'information et la sensibilisation des bénéficiaires quant à leurs droits, la sensibilisation des acteurs responsables de l'application de ces droits et celle d'une plus large opinion publique régionale, nationale et internationale sont également essentielles. A ce titre, il est nécessaire de disposer de contacts et de réseaux efficaces pour mener à bien des activités de lobbying et de défense des droits à l'échelle régionale et nationale, pour médiatiser les violations des droits humains et pour attirer l'attention de la communauté internationale sur un thème en particulier.

APPROCHE AXÉE SUR LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR

Acquisition de techniques agricoles

Les partenaires de l'EPER ont acquis d'impressionnantes connaissances en matière de production agricole. Dans de nombreux projets, les bénéficiaires sont formés à l'agriculture diversifiée et à l'agroécologie. Ces pratiques visent à améliorer la fertilité, la structure et la capacité de rétention d'eau des sols mais également la protection contre l'érosion. Objectif : améliorer les conditions de production et les rendements. Simultanément, l'EPER soutient les stratégies d'adaptation appliquées par les communautés rurales pour atténuer les effets des changements climatiques.

Conseils concernant la transformation des produits

Les produits transformés et commercialisables permettent aux producteurs d'augmenter leurs revenus. Les organisations partenaires de l'EPER leur apportent un soutien au travers de formations de base et de formations continues sur la transformation de leurs productions agricoles et la mise en place de chaînes de création de valeur.

Facilitation de l'accès aux moyens de production

La production et la transformation des produits agricoles nécessitent non seulement des connaissances mais également, dans la plupart des cas, des machines, des engrais biologiques et des infrastructures (systèmes d'irrigation et lieux de stockage par exemple). Les organisations de petits paysans reçoivent ainsi la formation et l'aide nécessaires pour exiger de l'Etat ou des institutions privées les crédits prévus pour l'achat de moyens de production.

Développement et renforcement des groupes de producteurs et des réseaux de commercialisation

L'expérience montre qu'il est souvent plus efficace de transformer et de commercialiser les productions agricoles en collectivité : un volume plus important apporte des avantages concurrentiels et permet de répartir le risque entre plusieurs personnes. C'est pourquoi un soutien est également apporté, lorsque nécessaire, à la création ou au renforcement des coopératives ou des groupes de producteurs.

Un accès adéquat aux marchés

Afin de pouvoir écouler leurs produits sur les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux, les producteurs doivent connaître les mécanismes de marché et les techniques de commercialisation. Les projets de l'EPER promeuvent une chaîne de création de valeur intégrée, qui renforce les responsabilités des familles et des communautés rurales, réduit l'influence des intermédiaires de marché lorsque celle-ci est inéquitable et, par conséquent, consolide les conditions favorables à la création de revenus. L'EPER et ses partenaires offrent soutien et conseils pour la commercialisation et la certification des produits des petits paysans et des produits bio, et pour la mise sur le marché de ces produits via les canaux du commerce équitable.

3.2. Une approche intégrée et globale

En résumé, la compétence clé de l'EPER consiste à promouvoir le développement des communautés rurales de manière globale. Autrement dit, elle ne se limite ni à une approche purement basée sur les droits ni à un conseil et un soutien exclusivement axés sur la création de valeur. Les activités de projet visant à assurer les droits fonciers et l'accès à la terre sont toujours complétées par des mesures permettant aux personnes de cultiver et d'exploiter leur terre de manière à la fois durable et productive.

D'une part, les activités de projet correspondent au cycle d'action rouge (chaîne de création de valeur). Celui-ci est orienté non seulement vers l'accès à la terre et aux autres ressources, mais aussi vers le soutien des personnes dans les phases de production, transformation et commercialisation. Il mise aussi sur la transmission des savoirs pour multiplier les activités existantes.



D'autre part, l'EPER s'investit dans le cycle d'action bleu (approche basée sur les droits). Les personnes doivent être à même d'exiger elles-mêmes de l'Etat, de l'économie ou de la société l'application des droits qui leur reviennent. L'objectif est de promouvoir chez les organisations partenaires et les bénéficiaires la prise de conscience de leurs droits, de leur montrer différentes manières de les faire valoir tout en sensibilisant les titulaires de ces obligations juridiques (en général l'Etat et ses institutions) à leurs responsabilités et en les incitant à les respecter et à les mettre en pratique.

Ces deux cycles d'action sont étroitement liés : l'approche basée sur les droits sert de soutien à l'approche orientée sur la chaîne de création de valeur. Autrement dit, l'ambition de l'EPER est de mobiliser le cycle bleu (approche basée sur les droits) afin d'accélérer l'avancée du cycle rouge (création de valeur). L'approche basée sur les droits (c.-à-d. obtenir que des garanties juridiques soient ancrées dans la législation nationale) n'est donc pas une fin en soi pour l'EPER, mais plutôt le moyen de réaliser son ambition (utiliser concrètement le droit afin d'améliorer la situation des personnes défavorisées ou dans le besoin). L'être humain et son développement sont toujours au centre du travail de l'EPER. Les droits forment un levier important qui permet d'exiger et de réaliser ce développement.

Les exemples de projets menés en Afrique, en Amérique latine et en Asie montrent que dans chaque situation, l'accent est mis sur un type de stratégie, alors qu'une autre est totalement écartée ou marginalement appliquée. Tout dépend du contexte, et tant l'approche basée sur les droits que celle axée sur la chaîne de création de valeur en sont tributaires. Il est donc indispensable de mener une analyse approfondie et d'assurer un suivi continu de l'environnement dans lequel le projet sera déployé, afin que l'EPER ait connaissance des possibilités d'intervention et puisse fonder ses activités sur les capacités et les structures déjà en place. Ces stratégies font par ailleurs régulièrement l'objet d'un examen critique en étroite collaboration avec les organisations partenaires et les bénéficiaires. Elles sont ainsi continuellement recombinaisonnées et adaptées à un environnement en constante évolution.



4. Conclusion et perspectives

4.1. Succès

« Spoliation néocoloniale », « La terre, objet de toutes les convoitises », « Le Monopoly des terres agricoles » : les gros titres actuels sur la thématique de la terre ont de quoi décourager. L'application des droits fonciers dans les pays en développement semble trop complexe, la société civile des pays concernés trop faible, les investisseurs et les « chasseurs de terres » trop puissants. Simultanément, il paraît impossible de mettre un frein au rythme et à l'ampleur de ce « vol des terres ».

Avec ce dossier thématique, l'EPER apporte une note positive au débat en montrant que même dans un domaine aussi complexe, les réussites sont possibles. Les évaluations externes et internes de ses projets le prouvent : son approche porte ses fruits.

Au Brésil par exemple, la confiance des petits paysans en leur capacité à faire valoir leurs droits fonciers a pu être significativement renforcée. La région du Cerrado et ses habitants ont augmenté leur visibilité sur la scène nationale et internationale. Quatre communautés rurales ont obtenu la restitution de leur terre par décret présidentiel. Grâce au soutien des organisations partenaires de l'EPER, 500 familles de Quilombolas ont conquis de haute lutte un titre foncier collectif sur environ 17 000 hectares de leur territoire d'origine, créant ainsi un important précédent juridique dans l'Etat de Minas Gerais.

Dans le Cerrado, les organisations partenaires de l'EPER sont ces dernières années progressivement devenues des centres de référence dans la lutte pour la terre, l'agroécologie et la commercialisation des produits. Il s'est ainsi formé une solide base de connaissances sur l'agroécologie. Ce savoir est désormais transmis via un réseau. Les familles et les communautés ont pu accéder à de nouveaux marchés et augmenter substantiellement leur niveau de revenu.

En **Inde** également, la prise de conscience quant à leurs droits s'est très sensiblement renforcée chez les bénéficiaires. Les communautés rurales ont acquis les compétences leur permettant de créer des réseaux avec des groupes locaux confrontés aux mêmes enjeux et de nouer des contacts avec les autorités en charge des services de l'Etat. Par ailleurs, des foules impressionnantes ont pu être mobilisées pour la reconnaissance des droits fonciers : ainsi, en mai 2011, dans l'Etat de Karnataka, une marche entreprise à l'initiative d'une organisation partenaire de l'EPER afin de réclamer l'accès à la terre pour les sans-terres s'est étendue sur 54 km. Le premier jour, cette manifestation comptait 500 personnes, au troisième pas moins de 300 000.

Pour les seules années 2010 et 2011, 10 705 familles de Dalits et Adivasis soutenues par l'EPER ont obtenu l'accès à une parcelle. De bons résultats ont également été obtenus dans les domaines de la production agricole et de l'élevage : en 2011, les familles participant aux divers projets ont en moyenne vu leur revenu croître de 30%.

Au **Sénégal**, la sélection ciblée des partenaires a permis d'améliorer les résultats des projets. Dans plus de 500 ménages, on a ainsi observé une hausse de la production des biens alimentaires, une augmentation du revenu et un renforcement de la confiance en soi des différents membres de la famille.

En outre, l'EPER a soutenu des familles d'éleveurs qui souhaitent pouvoir continuer à exploiter durablement des pâturages vitaux pour leurs troupeaux. L'Etat avait en effet prévu de vendre à des investisseurs un ranch public utilisé par les éleveurs depuis des décennies comme pâturage. Les partenaires de l'EPER ont encouragé les communautés d'éleveurs à former un réseau et à élaborer ensemble des stratégies communes de lobbying afin de clarifier les droits de propriété, de formaliser leurs droits fonciers et de faire entendre au mieux leurs intérêts devant les organes décisionnels lors des négociations.

Aux **Philippines**, les sans-terres ont pu, avec les partenaires de l'EPER, remporter d'importants succès dans la lutte pour la terre. Ces trois dernières années, plus de 8000 hectares ont pu être conquis en faveur des travailleurs agricoles sans terre employés dans les plantations. C'est notamment grâce à l'intervention des organisations partenaires de l'EPER que le programme de réformes CARP a pu être prolongé à deux reprises. De nombreux progrès ont également été accomplis concernant les populations indigènes et les terres de leurs ancêtres : des dossiers, bloqués depuis des années et tombés dans l'oubli, ont été réouverts, et des prises de décision forcées.

De plus, des organisations de paysans soutenues par l'EPER ont obtenu pour la seule année 2009 l'équivalent de CHF 200 000 en crédits publics pour l'achat de moyens de production. Ces prêts les aident à exploiter la terre pour laquelle ils se sont battus et à transformer leurs produits de manière à accroître leurs revenus.

Au total, depuis 2008, l'EPER :

- a accompagné environ 227 000 familles dans leur lutte pour la terre, les aidant à accéder à des dizaines de milliers d'hectares. Globalement, la prise de conscience des bénéficiaires quant à leurs droits a pu être largement renforcée dans de nombreuses régions.
- a soutenu quelque 110 000 familles en moyenne chaque année dans leurs efforts à augmenter leurs revenus grâce à de meilleurs rendements agricoles ou à un travail rémunéré.
- a soutenu, accompagné et encouragé des centaines d'organisations villageoises, de groupes de femmes, de coopératives de paysans et d'organisations de lutte pour la terre (organisations de base) dans le développement de leurs compétences et dans leur lutte pour la terre.

4.2. Facteurs de succès

Renforcer la prise de conscience autour des droits et obligations

Le contexte légal de chaque pays définit les droits et obligations des citoyens et de l'Etat. Il fournit le cadre dans lequel les entités publiques peuvent participer à la réalisation des projets. Souvent, les personnes n'ont toutefois pas conscience de leurs droits et ne les revendiquent donc pas. Quant aux autorités et aux représentants de l'Etat, s'ils ne s'acquittent pas suffisamment de leurs obligations, ce n'est souvent pas tant par mauvaise volonté que par méconnaissance de leurs obligations et par manque de ressources nécessaires à leur mise en application.

L'EPER a souvent pu observer qu'une fois que les détenteurs des droits et les titulaires des obligations avaient conscience de leurs rôles respectifs, les communautés pouvaient obtenir bien davantage qu'initialement prévu par le projet. Le seul fait d'avoir connaissance de ses propres droits peut encourager les personnes à les faire valoir activement et à devenir les acteurs de leur propre développement.

Mobiliser la population civile

La pratique a montré que la clé du succès en matière de lutte pour la terre consistait à mettre en réseau une multitude de petits partenaires (par exemple dans des forums pour les droits fonciers). Cette technique permet de mobiliser simultanément un grand nombre de personnes issues de différentes régions pour la revendication de droits fonciers, au lieu de se limiter à une poignée de personnes directement concernées. D'une part, cette approche permet d'accroître les pressions exercées sur le gouvernement ; d'autre part, cette mise en réseau a une portée

substantielle : un grand nombre de personnes ne faisant pas partie du cercle des bénéficiaires de l'EPER, mais confrontées à des problèmes similaires, peuvent ainsi être mobilisées.

Cibler les bonnes organisations partenaires et les mettre en réseau

Collaborer avec différentes organisations partenaires spécialisées chacune dans une thématique particulière au sein d'un pays (droit foncier, agroécologie, commercialisation) s'avère payant, de même que de les mettre en réseau, au lieu de mener à bien des projets avec un seul partenaire local, supposé réunir à lui seul toutes les compétences requises.

Transmettre le savoir

La transmission de savoirs est essentielle pour le développement des communautés rurales. Les organisateurs, les chefs de file et les agriculteurs modèles au sein des différentes communautés jouent un rôle décisif de multiplicateurs. Ils informent ainsi les bénéficiaires sur leurs droits, sur les nouvelles technologies agricoles ou sur les prestations publiques auxquelles ils peuvent prétendre. Ces différents acteurs sont les moteurs influents du changement et le lien entre les ONG et la population locale.

Combiner long et court termes

La lutte pour la terre est une bataille de longue haleine. Plusieurs années sont souvent nécessaires avant que les efforts fournis pour l'obtention d'un titre de propriété ou pour l'application de droits fonciers soient finalement récompensés. Or il est difficile de maintenir le même niveau de motivation sur une période aussi longue.

L'expérience de ces dernières années a montré que l'efficacité des projets de l'EPER est maximale lorsque les activités de lutte pour la terre axées sur le long terme sont combinées à des activités de projet à court terme, par exemple sous forme de soutien à l'agriculture, à l'élevage ou à l'accès aux programmes publics de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les personnes et les communautés voient les résultats concrets immédiats de leurs efforts. Ces succès les motivent à s'atteler également au travail de longue haleine pour abolir les obstacles au développement.

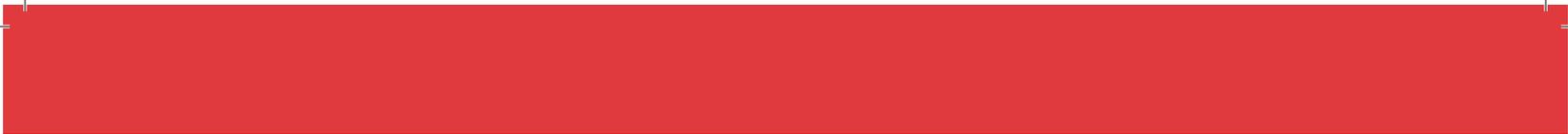
4.3. Défis

Malgré tous les succès remportés par l'EPER dans la mise en œuvre des approches de travail susmentionnées, les défis ne manquent pas.

- La mise en œuvre complète de l'approche exige de vastes compétences, tant de la part de l'EPER que de ses organisations partenaires sur place. Il est souvent difficile de trouver les partenaires locaux adéquats, car l'EPER, par son approche, fixe des exigences élevées à la fois sur le plan technique et en termes de connaissances spécialisées.

³³ C'est-à-dire y compris planification, évaluation, suivi et capitalisation des expériences

- Lors de la mise en place et du développement des chaînes de création de valeur, les phases de transformation et de commercialisation des produits sont, dans de nombreux projets, sources de défis : la commercialisation ouvre les portes d'une thématique vaste et complexe (parvenir à une certaine qualité et quantité de produits afin de permettre la transition d'une économie locale de subsistance vers une mise en vente sur les marchés nationaux et internationaux ; obtenir des (bio)certifications, etc.). L'EPER et ses partenaires doivent acquérir des connaissances et une expertise encore plus pointues à ce niveau, en particulier en matière d'élaboration de produits novateurs et de débouchés potentiels.
- L'approche basée sur les droits touche à ses limites lorsqu'elle doit être appliquée dans des pays dans lesquels les fondements juridiques nationaux font largement défaut ou ne sont pas respectés, dans lesquels les structures juridiques sont peu développées ou dans lesquels il n'existe même pas une ébauche d'Etat de droit (failed states). Dans ces cas de figure, il est difficile voire impossible d'impliquer ou d'influencer les titulaires des obligations juridiques au plan régional et national.
- Dans certains pays, les conditions de travail des ONG sont de plus en plus dictées par l'Etat. Ainsi, en Inde, au Cambodge, en Ethiopie et en Israël, des lois restrictives ont été votées en la matière, avec pour résultat une réduction de la marge de manœuvre des ONG et des CBO (community-based organisations). De nombreux gouvernements préfèrent considérer les ONG prioritairement comme des prestataires (par exemple des fournisseurs d'infrastructures) plutôt que comme des institutions effectuant un travail de sensibilisation juridique ou de renforcement de la société civile. En conséquence, les projets doivent être limités à des travaux « classiques » de soutien aux activités agricoles, tandis que les activités visant à consolider la société civile ne peuvent être accomplies que de manière camouflée ou extrêmement restreinte.
- Dans de nombreux pays prioritaires de l'EPER, on assiste à une criminalisation pré-occupante tant des groupes de population (en particulier de leurs chefs de file) qui s'engagent pour la défense de leurs droits que des organisations qui les soutiennent. Il n'est pas rare que des attaques violentes soient perpétrées. Pour l'EPER, il est essentiel de renforcer – via des programmes internationaux d'accompagnement (EAAPI) ou des activités d'information et de défense des droits permettant d'attirer l'attention du public – les mécanismes de protection en faveur des acteurs locaux qui sont exposés à ces potentielles menaces dans le cadre de ses projets.



Impressum

Texte : Corina Bosshard

Traduction : Xenia Schwaller

Révision : Sandra Först

Rédaction photos : Ruedi Lüscher

Photos : pp. 1, 4, 6 : Jörg Böhling ;

pp. 11, 29 : EPER/Christian Bopst ;

p. 17 : EPER/Alan Meier ;

p. 23 : EPER/Marius Born ;

p. 34 : EPER/Annette Boutellier

Graphisme : Herzog Design, Zurich

Impression : OK Haller

Décembre 2012

EPER

Secrétariat romand
17bis, Boulevard de Grancy
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. 021 613 40 70
Fax 021 617 26 26
info@eper.ch

HEKS

Geschäftsstelle
Seminarstrasse 28
Postfach
8042 Zürich
Tel. 044 360 88 00
Fax 044 360 88 01
info@heks.ch

www.eper.ch

Petits moyens, grand effets.

EPER 
Entraide Protestante Suisse